

N/REF : 11/07/2025 15H01 C:000053 I:14528
V/REF : AC/C23643
V/Email reçu le Vendredi 11/07/2025 a 15H01

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. TVC
IMMEUBLE : TERR. DU VINCIN -TVC
3, RUE MAY RENAULT
LES TERRASSES DU VINCIN
56000 VANNES

Rennes, le 16 Juillet 2025

Référence Marché: 024054-PBS-001-Lot4 Morb.Ouest
LOCALISATION : ALLEE 3 RENAULT - MME LEROUX MR HINAULT 06 19 65 09 37
LOGEMENT N° 107173, PORTE N°4305, 3° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : FUIITE SUR BALLON EAU CHAUDE - SIPHON
Donneur d'ordre : Mme F TRAINEAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 11/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REPRISE PVC CAR INSTALLATION DEFECTUEUSE
DEPOSE TÉ SUR PARTIE HORIZONTALE
FOURNITURE ET POSE D'UN Y AVEC PENTE SUR PARTIE HORINZONTALE
FOURNITURE ET POSE D'UN CLAPET ANTI-RETOUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
CONTROLE WC
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 11/07/25 a 16H32 FTRAINEAU@AIGUILLON.COM

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 11/07/25 A 16:30 MME F TRAINEAU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL110-Ff	Répar.fuite	s/Colonne Eu	3	135,00
					135,00
			TOTAL H.T.		135,00
			T.V.A. a 10,00%		13,50
			TOTAL T.T.C.En EURO		148,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.